

LES PARTENAIRES SOCIAUX VOUS ACCOMPAGNENT



AIDE EXCEPTIONNELLE

Les salariés qui rencontrent des difficultés dans cette période de crise COVID-19, peuvent bénéficier d'un soutien financier*.

Ces difficultés peuvent être liées aux situations suivantes :

- Baisse significative de revenus
- Dépenses importantes justifiées
- Défaut de paiement de loyers et/ou de factures

**Sous conditions de ressources et de situation*

POUR EFFECTUER UNE DEMANDE, CONNECTEZ-VOUS SUR LE SITE
<https://www.cnptp66.fr/votre-catalogue-de-prestations/>

- 1 Sélectionnez votre organisme assureur
- 2 Munissez-vous du numéro de Siret de votre entreprise (sur le bulletin de salaire)
- 3 Renseignez votre numéro de convention collective (IDCC) : **0413**

Ces prestations sont intégralement financées par le fonds de solidarité de branche. Elles concernent les structures assurées dans le cadre de la mutualisation du régime de prévoyance.

Retrouvez l'ensemble des prestations financées par le fonds de solidarité de la branche sur le site :
<https://www.cnptp66.fr/votre-catalogue-de-prestations/>

Pour toute question contactez-nous : ccn66-demande@branche-hds.fr